Réunion du Conseil Scientifique de l'ED SVSAE
17/09/2020

Etaient présents :

ALRIC Monique
BAILLY Xavier
BIDET Yannick
BLANC Fabienne
BLANQUET-DIOT Stéphanie
BOISSEAU Nathalie
BOUZABOUNE Rita
CAMPOS Rosa
CASSAR-MALEK Isabelle
DEGOUL Françoise
HUGO Emmanuel
JULIEN Jean-Louis
LANGIN Thierry
LEGUE Valérie
MOREL Laurent
PICON-COCHARD Catherine
REY-CADILHAC Lucille
RIOS Laurent
SAUVAITRE Thomas
SIME N'GANDO Télesphore
SIVIGNON Adeline
VAURY Chantal
VERNET Patrick

PROCURATIONS :

- de DARDEVET Dominique à HUGO Emmanuel
- de PREVOTEAU Hervé à RIOS Laurent
- de MONROSE Mélusine à SAUVAITRE Thomas
- de AUTISSIER Roxane à REY-CADILHAC Lucille

Absents excusés :

CLAVELOU Pierre
DUFOUR Damien
GROSCLAUDE Aurélie
MICHAUD Philippe
THEBAULT Jacques

THEMES ABORDES

1- RESUME DU RAPPORT HCERES DE l'ED

L'ED SVSAE bénéficie d'un adossement scientifique solide, et d'une forte interaction avec son environnement local, en particulier économique. Elle est gérée de façon dynamique et au contact des doctorants. Le lien avec le pôle des études doctorales et le collège des écoles doctorales a permis une refonte des textes de référence et une réorganisation positive. Les thèses sont toutes financées et les modalités d'inscription sont claires. La durée des thèses est maîtrisée.

L'ED bénéficie d'un bon potentiel d'encadrement, le suivi des doctorants est régulier et formalisé, les textes de référence complets. L'offre de formation et d'animation est complète et diverse, et devrait permettre aux doctorants de préparer efficacement l'après-thèse. Un effort particulier est fait pour permettre aux doctorants de découvrir le monde socio-économique et valoriser leurs compétences.
Les outils de suivi de l'insertion professionnelle ont été mis en place, avec notamment le recrutement d'une personne au pôle études doctorales et HDR qui se consacre à cette mission de suivi pour les cinq écoles doctorales de l'UCA. Il reste à fiabiliser les données en augmentant le taux de retour pour avoir une vision complète du devenir des docteurs.

Le projet s'appuie sur une autoévaluation pertinente et s'inscrit dans la continuité, tout en proposant des pistes d'amélioration pour les points faibles identifiés.

- Points forts
  – Gouvernance efficace et proche des doctorants.
  – Gestion administrative réactive, malgré une charge de travail conséquente.
  – Concours d'attribution des contrats doctoraux basé sur des critères transparents incluant des critères de qualité d'encadrement.
  – Offre de formation socio-professionnelle variée assurée par le CED.
  – Maitrise de la durée des thèses et de l'encadrement.
  – Soutien fort des collectivités locales et régionales.

- Point faible
  – Offre de formation disciplinaire insuffisamment étoffée compte tenu du fort potentiel scientifique des équipes d'accueil.

- Recommandations à l'attention de L'Ecole Doctorale
  En accord avec son nouveau règlement intérieur validé en septembre 2019, l'ED SVSAE gagnerait à mieux impliquer les représentants des doctorants dans sa gouvernance. La présence d'un représentant dans le bureau est une bonne chose, mais le mode d'élection actuel peut conduire à une vacance de plusieurs sièges sur une longue durée. Le comité encourage également l'ED à enrichir son offre de formation disciplinaire, en exploitant le fort potentiel d'enseignement de ses équipes d'accueil. Les efforts visant à améliorer le taux de retour des docteurs aux enquêtes d'insertion doivent être poursuivis.

- Recommandations à l'attention de l'établissement

  Le fonctionnement de l'ED SVSAE est tout à fait efficace et les doctorants ont unanimement souligné l'intérêt du guichet unique ainsi que le grand professionnalisme et l'efficacité de sa gestionnaire. Il semble que celle-ci assure la totalité du suivi des doctorants, de l'inscription jusqu'à la soutenance, ce qui constitue, vu la taille de l'ED, une charge de travail considérable. Un renforcement de l'accompagnement administratif, éventuellement mutualisé au niveau du pôle des études doctorales, permettrait de mieux gérer les périodes de forte activité.
  Le CED pourrait aussi renforcer le nombre de formations socio-professionnelles en anglais, approfondir l'analyse du devenir professionnel des docteurs et veiller à améliorer le dispositif de représentation des doctorants dans les différents conseils de la formation doctorale.

2- RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DIRECTION DE L'ED

Monique Alric a été réélue pour assurer un nouveau mandat de l'Ecole Doctorale.

14 membres présents à voix délibérative, 4 procurations,
18 Votants, 18 Favorables

Patrick Vernet continuera à assurer la co-direction de l'ED. La proposition a été validée par le CS.

3- CHANGEMENT DE 3 MEMBRES DU CS

- Jean-Baptiste Coulon est remplacé par Emmanuel Hugo
- Tania Rougier est remplacée par Lucile Bruchet
- Françoise Degoul est remplacée par Yannick Bidet

Ces changements ont été votés à l'unanimité.

4- RESUME DES CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA VIE DE L'ED CETTE ANNEE :

- Prise de décisions pendant la période de confinement

  Pendant la période de confinement, il est apparu plus efficace et rapide de faire voter par mail tous les membres du CS sur différentes propositions et points organisationnels urgents à régler.

- Organisation du concours

  Pour rappel :
  Suite à la crise sanitaire, les responsables des Masters clermontois et la direction de l'ED SVSAE se sont réunis afin d'exposer les difficultés rencontrées au sein des différents masters. Cette réunion a abouti à la décision de repousser en septembre 2020, le concours d'attribution des contrats doctoraux de l'ED SVSAE.

Le CS de l'ED SVSAE a entériné cette décision par un vote par mail début avril 2020.

- Sélection des sujets pour le concours

Les membres du bureau de l'ED SVSAE se sont réunis plusieurs fois en visioconférence pour analyser et sélectionner les sujets de thèse proposés au concours de l'ED SVSAE 2020 :

- 51 sujets déposés,
- 45 sujets retenus par le bureau,
- 3 retraits de dossiers,
- 42 sujets proposés au concours : Ces derniers ont été mis sur le site de l'ED SVSAE le 06/04/2020.

Les membres du CS ont fait remarquer l'inflation du nombre de sujets de thèse chaque année avec les conséquences éventuelles sur la durée du concours, et donc la qualité de ce dernier. Tout cela sera abordé au prochain CS.

- Auditions des candidats sur une analyse bibliographique

Le concours s'est déroulé les 14, 15 et 16 septembre 2020.
Les auditions des candidats ont été réalisées sur la présentation d'une analyse bibliographique de leur sujet de Master 2. Une seule diapositive a été acceptée en fin de présentation décrivant les motivations et l'adéquation des compétences du candidat avec le futur sujet de thèse.

- Permission des signatures électroniques sur dossiers officiels

Des documents ont été signés électroniquement pendant la période de confinement (cotutelles, codirections, documents inscription, etc.)

Mais à partir de juillet 2020, la DAJI nous a informés que tous les documents signés électroniquement pendant le confinement (totalité ou partie des signatures) devaient impérativement être signés en original pour régularisation.

- Obligation de la présence de la direction ou d'un représentant pour les soutenances de thèse en visioconférence :

La soutenance totalement dématérialisée a été limitée à la situation de crise sanitaire liée au Covid-19.
Le bon déroulement de chaque soutenance en distanciel a été vérifié et attesté par la direction de l'ED ou de son représentant présents systématiquement lors de ces soutenances.

- Prolongations de thèse

L'ensemble des doctorants contractuels financés par l'UCA (en 1ère, 2e et 3e année) vont bénéficier d'une possibilité de prolongement de trois mois de leur contrat, sur demande de

leur part, à l'exception des doctorants en phase de rédaction et dont la date de soutenance a déjà été fixée.
Sont également concernés par les demandes de prolongation, les doctorants avec d'autres financements : CIFRE, Région, ANR….
Après accord donné par la Vice-Présidence Recherche de l'UCA, la Directrice de l'ED émet un avis favorable à toutes ces demandes de prolongation à condition que le doctorant ait un accord favorable de son directeur de thèse et du directeur d'Unité.

- JED 2020

En raison de l'épidémie de COVID-19, les membres organisateurs, en accord avec la Direction de l'ED, ont pris la décision de reporter les Journées de l'Ecole Doctorale SVSAE 2020 aux mercredi 14 octobre et jeudi 15 octobre 2020. Elles auront lieu à la Maison du Peuple, à Clermont-Ferrand. L'ensemble de cette organisation est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

5- VOTE DES RESULTATS DU CONCOURS DE L'ED SVSAE

Les auditions pour le Concours de l'ED ont eu lieu les 14, 15 et 16 septembre 2020.
33 candidats ont été retenus pour les auditions dont 12 masters non clermontois.
32 auditions ont été réalisées, suite à 1 désistement.
14 bourses ont été octroyées aux 14 candidats classés en rang utile.
Ces attributions de contrats doctoraux ont été acceptées à l'unanimité par les membres du CS.

6- VOTE SUR LES CANDIDATURES HDR EXPERTISEES FAVORABLEMENT PAR LE COMITE DE SEPTEMBRE 2020

La liste des candidatures proposées à l'HDR a été acceptée à l'unanimité par les membres du CS.

7- PRESENTATION DE « PEER COMMUNITY IN »

Présentation faite par Valérie Légué, Chargée de mission « Promouvoir la science ouverte et SI Recherche » à l'UCA sur la thématique suivante : Considérer les pré-prints labellisés PCI comme publications au sein de l'ED SVSAE ?
Ce point sera discuté en prochain CS.
Un Power-Point de la présentation est joint au Compte-Rendu.

8- QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Vincent Mirouse (membre invité au CS à sa demande) sur le dépôt des sujets au concours.

Rappel de la procédure :

1- le nombre de propositions de sujets de thèse pouvant être transmis par chaque unité ou équipe est proportionnel à la taille des unités ou équipes selon le barème suivant :
   - 1 proposition pour les unités ou équipes ayant de 1 à 4 HDR
   - 2 propositions pour les unités ou équipes ayant de 5 à 8 HDR
   - 3 propositions pour les unités ou équipes ayant 9 à 12 HDR
   - 4 propositions pour les unités ou équipes ayant de 13 à 16, etc.…

soit un sujet pour chaque tranche de 4 HDR.

2- Aucun HDR ne pourra bénéficier d'un contrat doctoral de l'université deux années de suite.

Vincent Mirouse évoque le problème d'équipes qui n'ont qu'un seul titulaire de l'HDR (4 équipes au GRED) et demande à ce qu'une exception soit faite pour ces équipes, concernant le deuxième point de la procédure. Différents membres du CS se sont exprimés à ce sujet. Il est demandé à chacun de poursuivre sa réflexion sur le sujet et une décision sera prise au prochain CS.

Intervention de Nathalie Boisseau sur l'impossibilité de participer au jury d'attribution des contrats doctoraux pour l'ensemble des titulaires HDR du laboratoire AME2P, puisque ceux-ci participent au jury de Master 2. Cet état de fait entraine une absence systématique du domaine STAPS au jury de l'ED. Elle demande aux membres du CS la possibilité d'alléger cette règle pour le Master STAPS en proposant que le titulaire de l'HDR qui participera au jury du concours ne participe pas au jury de Master 2 des seuls candidats qui postulent au concours de l'ED. Là encore, la décision sera prise au prochain CS.

Rita Bouzaboune, Gestionnaire de l'ED SVSAE	Monique Alric, Directrice de l'ED SVSAE	Patrick Vernet, Directeur-Adjoint de l'ED SVSAE

UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

49, boulevard François-Mitterrand • CS 60032 • 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1
www.uca.fr